

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le mardi, 10 mars 2020 de l'an deux mille vingt (10/03/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Pierre Dugré
M. le conseiller	Réginald Lizotte

EST ABSENT

MM. Les conseillers	Claude Vaillancourt Urbain Bérubé
Mmes les conseillères	Mylaine Bégin Suzanne Vinet Chantal Leclerc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Mélissa Levasseur
--	-------------------

Constatation du quorum

À 19h30, le dé quorum est constaté. Une heure après, soit 20h30, le maire, monsieur Pierre Dugré et le conseiller, monsieur Réginald Lizotte ajournent la séance à 19h30, le lundi, 16 mars à 19h30.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCES-VERBAL de la séance d'ajournement des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, 16 mars 2020 de l'an deux mille vingt (16/03/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Pierre Dugré
MM. les conseillers	Urbain Bérubé Réginald Lizotte
Mmes les conseillères	Chantal Leclerc Suzanne Vinet (appel conférence) Mylaine Bégin (appel conférence)

EST ABSENT

M. le conseiller	Claude Vaillancourt
------------------	---------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Mélissa Levasseur
--	-------------------

CONSTATATION DU QUORUM sous la présidence du maire, monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Mesdames Suzanne Vinet et Mylaine Bégin prennent part à la séance par conférence Messenger, joint par la secrétaire-trésorière, tel qu'autorisée par la ministre Danielle McCann a signé un arrêté Ministériel dont l'une des mesures ordonne que le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. (Communication reçu par courriel le 16 mars 2020 par Me Sylvain Lepage, directeur général de la FQM.)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020.03.042

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-03.043

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

2020-03.044

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique et le journal des déboursés #786 au 10 mars 2020 par chèque pour un montant de **73,243.50\$**. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4077 à 4093**.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 10 mars 2020, pour un montant de **15,874.48\$**.

D'approuver le journal des achats du 16 mars 2020 pour un montant de **251.09\$**, incluant les chèques numérotés de **4094, 4095** et le prélèvement bancaire # 190.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	28.74\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	40.00\$
	Frais-dépôt commercial	Oui	Oui	9.90\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **93.64 \$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
13 février 2020	Oui	Oui	5,142.42\$
27 février 2020	Oui	Oui	5,142.42\$

D'approuver les salaires nets payés du mois de février 2020 d'un montant de **10,284.84 \$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **99,747.55\$**.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-03.045

CORRECTION DE L'EMPLACEMENT DU 10,000\$ POUR L'ÉQUILIBRATION DU BUDGET 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le l'utilisation de 10,000\$ provenant du fond de roulement ne sera pas autoriser selon la résolution numéro 2019-12.347, puisque selon le manuel de la présentation de l'information financière municipale, le fonds de roulement ne peut pas être utilisé pour équilibrer le budget.

D'autoriser d'utiliser le 10,000\$ sur l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité, afin de corriger la situation.

2020-03.046

DIRECTIVE A-10 POUR LA DÉMOLITION DE LA VOLÉE D'ESCALIER EXISTANTE EN BÉTON

CONSIDÉRANT le non-respect de l'exigence sur l'échappée requise dans un escalier d'issue, l'entrepreneur devait fournir un ajustement du coût pour la démolition de la volée d'escalier existante en béton

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'autorisation transmis par courriel, le 20 février 2020, par la directrice générale d'accepter la directive de modification A-10 pour la démolition de la volée d'escalier existante en béton, en précisant qu'elle n'était pas en accord avec le paiement de la directive.

QUE la municipalité ne paiera pas le coût de la soumission A-10 de 2,937.81\$ taxes incluses, puisqu'il a une erreur dans les plans de relevés de l'architecte en mentionnant que l'escalier est en bois.

2020-03.047

DIRECTIVE A-11 – AJUSTEMENT AU CHANTIER ET À LA DEMANDE DE L'ÉLECTRICIEN

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le coût de la directive A-11 pour un montant de 1,056.68\$ taxes incluses pour les 4 points suivants :

- 1- Fournir le crédit applicable pour le remplacement de trois nouveaux fluorescents en surface dans le corridor S-006 par trois fluorescents encastrés dû à l'ajout d'un plafond suspendu. Effectuer les ajustements requis pour le branchement de ces luminaires.
- 2- Remplacer les deux luminaires fluorescents existants à récupérer par deux nouveaux fluorescents encastrés dans le corridor S-006. Effectuer les ajustements requis pour le branchement de ces luminaires.
- 3- Changer la position de l'indicateur de sortie d'urgence de la porte P01 en conflit avec le plafond suspendu. Prévoir son installation sur le mur adjacent à cette porte. Effectuer les ajustements requis pour le branchement de cet indicateur.
- 4- Fournir le coût pour le déplacement d'un câble électrique qui était en conflit avec la nouvelle porte du bureau municipal. Ces travaux ont été effectués le 23 janvier 2020.

2020-03.048

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 9 MARS 2020 – RÉOLUTION NUMÉRO 2020-02.027

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de correction du 9 mars 2020 de la résolution numéro 2020-02.027 et en fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de correction du 9 mars 2020 de la résolution numéro 2020-02.027.

2020-03.049

DÉROGATION MINEURE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR MONSIEUR MARIUS PLOURDE

CONSIDÉRANT la demande NUMÉRO 2019-40004 déposée le 23 décembre 2019, par la Municipalité de Sainte-Paule pour Monsieur Marius Plourde, en lien avec le matricule 9990-98-7800 afin d'autoriser les 4 points ci-bas mentionnés :

- 1) Autoriser qu'une véranda existante (galerie couverte) soit convertie en solarium fermé par l'ajout de murs partiellement vitrés, et ce, résultant d'un empiètement supplémentaire de 1.47 mètre dans la marge de recul avant fixée à 12.0 mètres, versus le mur avant original de la résidence;
- 2) Autoriser qu'un abri auto converti en garage annexé de 3.2 mètres de large par 5.0 mètres de long, soit implanté partiellement en cour avant et en totalité dans la marge de recul avant fixée à 12.0 mètres, soit avec un empiètement supplémentaire de 1.47 mètre versus le mur avant original de la résidence;
- 3) Autoriser que ce même garage annexé soit muni d'un revêtement de toit différent de celui du reste de la résidence, soit un revêtement en fibre de verre ondulée et colorée;
- 4) Autoriser que ce même garage annexé comporte vers l'arrière une remise annexée de 1.5 mètre de large par 2.8 mètres de long, contiguë à la résidence en cour latérale, mais comprise en totalité dans la marge de recul avant fixée à 12.0 mètres,

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 24 février 2020, en conformité avec l'article 9 du règlement numéro 366-18, concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposé à la demande formulée par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la résolution CCU-2020-04 le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par la Municipalité de Sainte-Paule pour Monsieur Marius Plourde, en lien avec le matricule 9990-98-7800 situé au 171 chemin Sayabec.

De transmettre une copie de cette résolution à monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiment à la MRC de la Matanie.

2020-03.050

DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JEAN-BERCHMANCE GAGNON POUR MONSIEUR JEAN-CLAUDE GAGNON ET MONSIEUR RÉAL GAGNON

CONSIDÉRANT la demande NUMÉRO 2019-40003 déposée le 8 janvier 2020, par Monsieur Jean-Berchmance Gagnon pour Monsieur Jean-Claude Gagnon et Monsieur Réal Gagnon en lien avec le matricule 0793-88-0465 afin d'autoriser l'élément dérogatoire suivant :

1. Autoriser qu'un bâtiment de type abri sommaire soit accompagné d'une remise annexée, en plus du cabinet à fosse sèche projeté.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 24 février 2020, en conformité avec l'article 9 du règlement numéro 366-18, concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposé à la demande formulée par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la résolution CCU-2020-03 le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par Monsieur Jean-Berchmance Gagnon pour Monsieur Jean-Claude Gagnon et Monsieur Réal Gagnon en lien avec le matricule 0793-88-0465, cadastre #5680257 situé sur le 14^e rang.

De transmettre une copie de cette résolution à monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiment à la MRC de la Matanie.

2020-03.051

NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR 3 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Ce dossier est remis pour fin de discussion à la prochaine séance de travail du conseil.

2020-03.052

NOMINATION D'UN AVOCAT POUR LA MUNICIPALITE DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir un avocat attitré à la Municipalité pour faciliter la gestion des dossiers avec des infractions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer Monsieur Jean-Pierre Chamberland, avocat, pour les dossiers de la Municipalité de Sainte-Paule.

QU'une rencontre pourra être céduler prochainement, afin de discuter de certains dossiers en infractions, avec la Municipalité de Sainte-Paule, ainsi, qu'avec monsieur Olivier Banville, directeur du service d'Urbanisme et monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en Bâtiments de la MRC de La Matanie.

2020-03.053

AJOUT D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET – GARAGE MUNICIPAL ET UN ABRI DE TYPE MÉGA DÔME – À L'OFFRE DE SERVICES DE GROUPE ARCHITECTURE MB INC.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter l'ajout d'une offre de services professionnels en ingénierie pour l'étude d'avant-projet – garage municipal et un abri de type méga dôme – à l'offre de services de groupe architecture mb Inc.

D'accepter le coût de l'honoraire du service d'ingénierie de Tetra tech de 5,850\$ excluant les taxes, ainsi que les frais d'administration de 15% de groupe architecture mb Inc pour la gestion du mandat de l'ingénieur au coût de 875\$ avant taxes. Pour un total de l'offre de 20 080.38\$ taxes incluses.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2019-05.118.

2020-03.054

ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GENERATRICE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 14,500\$ dans le cadre du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 911 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, en ajoutant une contribution de la municipalité de 2,900\$;

CONSIDÉRANT QUE dans le volet 1 du programme la municipalité a inscrit les actions à réaliser et celles-ci étant la mise à jour du plan de sécurité civile t la mise en place des missions et l'achat de matériel nécessaire aux missions ;

CONSIDÉRANT QUE dans le volet 2 du programme la municipalité a inscrit les actions à réaliser et celles-ci étant l'Achat et l'installation d'une génératrice pour le centre communautaire servant à l'accueil des sinistrés et de centre de coordination ;

CONSIDÉRANT le prix budgétaire de RPF Ltée pour la fourniture et l'installation d'un génératrice 22Kw 120/240V au propane de 16,500\$ plus taxes, excluants les points suivants :

- Remplissage du réservoir propane par et aux frais de la municipalité.
- Base de béton par et aux frais de la municipalité.
- Travaux d'excavation, remblais et réfection de surface par et aux frais de la municipalité.
- Travaux de jours et sur semaine.
- Installation par un sous-traitant de l'installation de gaz propane par et aux frais de la municipalité.

- Si travaux supplémentaires non mentionnés dans les inclusions, facturable en supplément.
- Aménagement des panneaux électrique et d'urgence si requis, facturable en supplément
- Ragréage des murs et plafonds, suite aux travaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter le prix budgétaire de RPF Ltée pour la fourniture et l'installation d'un génératrice 22Kw 120/240V au propane de 16,500\$ plus taxes, excluants les points ci-haut mentionnés.

D'installer la génératrice, dès que la base de béton sera prête au printemps.

2020-03.055

DEMANDE DE LOCATION D'ERABLIERE SUR TERRE PUBLIC

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer la demande de location d'érablière, datée du 10 février 2020, fait par monsieur Gino Ouellet, président directeur général de Gestion Famille G. Ouellet Inc., à la MRC de la Matanie, pour la location des superficies demandées situées dans le coulée carrier X111 canton Matane TPI MRC et d'une superficie respective de 42.84 HA bloc F et 47.94 HA bloc G.

DE transmettre une copie de la résolution à madame Eugénie Arsenault, ingénieur forestière à la MRC de La Matanie et à monsieur Gino Ouellet.

2020.03.056

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – VOLET LOCAL (FDT) POUR LES PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR L'ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'enveloppe résiduelle de 3 223 \$ disponible dans le Programme de développement des communautés – volet local (FDT) pour les projets de la municipalité de Sainte-Paule pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être engagées d'ici le 31 mars 2020 et dépensée d'ici le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le financement du projet « Aménagement de la bibliothèque municipal de Sainte-Paule » déposé par « La Municipalité de Sainte-Paule » pour un montant d'aide financière total de 3 223 \$.

De nommer « madame Mélissa Levasseur », « directrice générale et secrétaire-trésorière », pour agir au nom de l'organisation.

2020.03.57

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 19h55.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire